REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	05	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	060	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.5	Subventions accordées aux associations

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 032-213202088-20260605-2026JUIN05_238-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance Publique ordinaire du **5 juin 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
Mme Sylvie ACHÉ
M. Philippe BATTISTON
M. Marc DUGROS
M. José-Louis PEREIRA
Mme Émilie PICAMILH

Ont donné procuration :
Mme Sylvie ACHÉ à Mme Françoise BERNARD-SIRAT
M. Philippe BATTISTON à M. Loïc DE LARTIGUE
M. Marc DUGROS à M. Pascal ANDRADA
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Émilie PICAMILH à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Sylvie COUDERC

Objet : Comité de Lomagne du Souvenir Français
Proposition de versement d'une subvention

RAPPORTEUR : Françoise BERNARD-SIRAT, Adjointe au Maire chargée de la démocratie participative, du développement durable, des cérémonies et des mobilités douces

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 032-213202088-20260605-2026JUIN05_238-DE

Le comité de Lomagne du Souvenir Français a sollicité la possibilité d'obtenir une subvention de la commune au titre de 2026.

Après en avoir délibéré,

<u>le Conseil Municipal</u> à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 100 € au comité de Lomagne du Souvenir Français.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Sylvie COUDERC

Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE - GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 9 JUIN 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 9 JUIN 2026